

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 782

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le journal du peuple

Le journal du peuple

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 782 25 juillet 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 30 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Laurent Bonnard
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Jacques Guyaz
Alfonso Jimenez

782

Phosphates: à l'eau

Ainsi dans un an les phosphates auront disparu de nos poudres à lessive. La décision du Conseil fédéral ne souffre aucune discussion; elle n'a que trop tardé et ne clôt pas le chapitre de nos rapports irrationnels avec la nature.

Le feuilleton des phosphates est exemplaire de notre difficulté à changer de cap, de notre capacité à occulter la réalité et du prix élevé que nous sommes prêts à payer pour cette occultation.

La lente mort des lacs est diagnostiquée depuis des années et les mises en garde des spécialistes n'ont pas manqué. Il a fallu néanmoins que le phénomène prenne des proportions inquiétantes pour que l'interdiction des phosphates soit politiquement acceptable. Notre vitesse de réaction reste étonnamment lente; seule l'évidence aveuglante fait réagir.

D'abord nous cherchons à résoudre le problème en aval; action sur les effets plutôt que sur les causes. Le gigantesque système d'épuration des eaux mis en place, avec ses nombreux développements techniques, est là pour en témoigner. Et en fin de compte le coût de l'opération est beaucoup plus lourd que celui d'une action directe. Une interdiction des phosphates il y a dix ans aurait peut-être renchéri le paquet de lessive et obligé les quelques dizaines de fabricants à activer la recherche et à investir rapidement. Des dépenses pourtant minimales face à celles que la collectivité a dû assumer en termes d'équipement et de dégradation des cours d'eau et des lacs.

Même devant l'évidence la résistance des producteurs est acharnée. Le scénario est immuable: minimiser sa responsabilité et désigner d'autres coupables.

Les fabricants n'ont cessé de se disculper et de montrer du doigt les paysans.

Avec l'argument économique déjà évoqué, l'argument technique fait partie de l'arsenal des raisons qui militent en faveur du statu quo. Impossible de faire autrement, prétendent les producteurs, impossibilité qui disparaît soudain quand la prescription légale entre en vigueur. Au passage on peut tirer un coup de chapeau aux quelques entreprises qui se sont lancées il y a plusieurs années déjà dans la fabrication de produits de lessive favorables à l'environnement, sans attendre les directives de l'Etat.

Mais les producteurs ne sont pas seuls en cause. Les consommateurs eux aussi ont de la peine à jouer le jeu, à harmoniser principe — qui est contre la protection de l'environnement? — et comportement. Il y a fort à parier qu'un boycott bien suivi n'aurait pas tardé à faire bouger les fabricants. Il y a longtemps déjà, Migros a proposé un produit sans phosphate, retiré des rayons faute d'acheteurs.

Consommateurs comme producteurs n'agissent que dans leur intérêt étroit et à court terme, coupés qu'ils sont des effets concrets et directs de leurs actions par la prise en charge collective des nuisances: tout à l'égoût, tout à la poubelle, tout dans l'atmosphère...

D'où la nécessité, sauf exception (voir annexe), d'une réglementation étatique. Et malgré l'aspiration à moins de contraintes, ces réglementations ne feront que croître, en proportion du développement des produits nouveaux dont, tels des apprenants sorciers, nous ne nous préoccupons qu'après coup des effets sur l'homme et son environnement.

J. D.